



MINISTRE DES TRANSPORTS  
**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

26 AOUT 2019

Abidjan, le .....

00004969

Décision n° \_\_\_\_\_/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA  
relative à la qualification et aux compétences du  
personnel de la météorologie aéronautique « RACI 5029 »

### LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu Le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'ANAC ;
- Vu le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n° 2014-512 du 15 sept 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 aout 2014 autorisant le Directeur Général de l'ANAC à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 0034/MT/CAB du 06 aout 2019 portant approbation du règlement aéronautique de Cote d'Ivoire relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne, dénommé RACI 5001 ;

Vu La Décision n° 004943/ANAC/DG/DTA/DSNAA du 7 septembre 2018 portant adoption de l'amendement N°4 du règlement aéronautique de Cote d'Ivoire relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne (RACI 5001) ;

Sur proposition de la Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes (DSNAA) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1 : Définitions**

**Centre régional de formation professionnelle (CRFP) :** Établissement – ou groupe d'établissements – national d'enseignement et de formation professionnelle reconnu par le Congrès ou le Conseil exécutif (à la suite d'une recommandation du conseil régional concerné de l'OMM) comme a) offrant des possibilités d'enseignement et de formation professionnelle aux Membres de l'OMM dans la Région, en particulier au personnel des Services météorologiques et hydrologiques nationaux; b) fournissant conseils et assistance en matière d'enseignement et de formation professionnelle à d'autres Membres de l'OMM; et c) facilitant l'organisation d'activités d'enseignement et de formation professionnelle dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la climatologie.

**Compétences :** connaissances, aptitudes et attitudes requises pour effectuer des tâches précises et s'acquitter ainsi des responsabilités inhérentes à un emploi donné.

**Météorologistes :** personnes ayant achevé avec succès le Programme d'enseignement de base pour météorologistes (PEB-M) à un niveau correspondant à un diplôme universitaire.

**Observateur de la météorologie aéronautique :** technicien en météorologie chargé de surveiller continuellement les conditions météorologiques, d'observer et d'enregistrer les paramètres et phénomènes météorologiques aéronautiques, d'assurer la qualité des informations météorologiques et la performance des systèmes, de communiquer les informations météorologiques aux usagers internes et externes dans la zone correspondant aux limites de l'aérodrome et ses environs immédiats.

**Prévisionniste en météorologie aéronautique :** météorologiste chargé d'assurer la veille météorologique, de prévoir les paramètres et phénomènes météorologiques significatifs pour l'aéronautique, d'assurer la qualité des informations et services météorologiques et de communiquer les informations météorologiques aux usagers internes et externes pour sa zone de responsabilité.

**Qualification** : connaissances de base minimales, acquises en général en suivant un enseignement, qui sont nécessaires pour exercer une activité professionnelle (les programmes d'enseignement de base pour météorologistes et techniciens en météorologies sont des cadres de qualifications).

**Techniciens en météorologie** : personnes ayant achevé avec succès le Programme d'enseignement de base pour techniciens en météorologie (PEB-TM).

## **Article 2 : Objet et champ d'application**

La présente décision établit les exigences relatives à la qualification et aux compétences du personnel de la météorologie aéronautique en République de Côte d'Ivoire.

## **Article 3 : Dispositions générales**

Afin de faire face aux responsabilités qui lui incombent sur le plan national et international, toute administration météorologique doit veiller à ce que son personnel météorologique reçoive une formation d'un niveau reconnu comme suffisant par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) pour accomplir ses fonctions.

La formation requise s'applique à la fois au stade initial du recrutement et au stade ultérieur du perfectionnement professionnel continu et évolue avec les progrès de la science et de la technique, avec les besoins et les tâches relevant du poste et avec la nécessité de réactualiser les connaissances.

## **Article 4 : Catégorie de personnel de la météorologie aéronautique**

Le personnel de la météorologie aéronautique se classe comme suit :

- a) Prévisionniste en météorologie aéronautique ;
- b) Observateur de la météorologie aéronautique.

## **Article 5 : Programme d'enseignement de base pour les météorologistes (PEB-M)**

Le programme d'enseignement de base pour météorologiste comprend les cours suivants :

- mathématiques, physique et autres disciplines scientifiques nécessaires pour achever les composantes météorologiques du PEB-M ;

- météorologie physique ;
- météorologie dynamique (qui inclut la prévision numérique du temps);
- météorologie synoptique (qui inclut la météorologie de meso-échelle et la prévision météorologique);
- climatologie (qui inclut aussi bien les descriptions statistiques traditionnelles que l'étude et l'interprétation dynamiques modernes du climat et sa prévision).

## **Article 6 : Programme d'enseignement de base pour les techniciens en météorologie (PEB-TM)**

Le programme d'enseignement de base pour techniciens en météorologie comprend les cours suivants :

- mathématiques, physique et autres disciplines scientifiques nécessaires pour achever les composantes météorologiques du PEB-TM ;
- météorologie physique (principes de base);
- météorologie dynamique (principes de base);
- météorologie synoptique (principes de base);
- climatologie (principes de base);
- instruments et méthodes d'observation météorologiques.

## **Article 7: Compétences du personnel de la météorologie aéronautique**

Tout postulant au poste de prévisionniste en météorologie aéronautique ou d'observateur de la météorologie aéronautique doit, après avoir réussi au PEB-M ou au PEB-TM, suivre et réussir une formation continue afin d'acquérir les compétences requises au poste désiré.

### **7.1 Compétences des prévisionnistes en météorologie aéronautique**

Pour la zone et l'espace aérien sous sa responsabilité, compte tenu des répercussions des phénomènes et des paramètres météorologiques sur la navigation aérienne et conformément aux besoins des utilisateurs du secteur de l'aéronautique, aux réglementations internationales, aux procédures locales et aux priorités définies, tout prévisionniste en météorologie aéronautique doit avoir les compétences pour:

- 1) Analyser la situation météorologique et surveiller sans relâche son évolution ;
- 2) Prévoir les phénomènes et paramètres relevant de la météorologie aéronautique ;
- 3) Donner l'alerte en cas de phénomènes dangereux ;
- 4) S'assurer de la qualité des informations et services météorologiques ;

- 5) Communiquer les informations météorologiques aux utilisateurs internes et externes.

## **7.2 Compétences des observateurs de la météorologie aéronautique**

Pour la zone et l'espace aérien sous sa responsabilité, compte tenu des répercussions des phénomènes et des paramètres météorologiques sur la navigation aérienne et conformément aux besoins des utilisateurs du secteur de l'aéronautique, aux réglementations internationales, aux procédures locales et aux priorités définies, tout observateur de la météorologie aéronautique doit avoir les compétences pour :

- 1) Surveiller sans relâche l'évolution de la situation météorologique ;
- 2) Observer et enregistrer les phénomènes et paramètres relevant de la météorologie aéronautique et émettre les messages correspondants ;
- 3) S'assurer de la qualité des informations météorologiques et du bon fonctionnement des systèmes et de la qualité des informations météorologiques ;
- 4) Communiquer les informations météorologiques aux utilisateurs internes et externes.

## **Article 8 : Moyens de formation (PEB-M et PEB-TM)**

8.1 Les exigences du PEB-M sont satisfaites après l'obtention d'un diplôme dans un Centre de Formation Professionnel (CRFP) de l'OMM ou après l'obtention d'un diplôme universitaire en météorologie ou le parachèvement d'un programme d'études universitaires de 2ème ou 3ème cycle (de préférence après l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle dans les domaines scientifiques, informatiques ou d'ingénierie).

8.2 Les exigences du PEB-TM sont satisfaites après l'obtention d'un diplôme dans un Centre de Formation Professionnel (CRFP) ou si les postulants ont suivi avec succès un programme d'études postsecondaire dans un établissement d'enseignement tel qu'un institut de formation rattaché à un service météorologique national ou un centre de formation complémentaire.

8.3 Les institutions d'enseignement qui dispensent un programme d'enseignement de base en météorologie ne menant pas à un diplôme doivent démontrer que leur programme d'études débouche sur les résultats escomptés.

L'annexe 1 à la décision donne la liste des Centres régionaux de Formation Professionnel (CRFP) de l'OMM.

## **Article 9: Exécution**

Le Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes est chargé du suivi de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site web de l'ANAC ([www.anac.ci](http://www.anac.ci)) et dans les Publications d'Informations Aéronautiques (AIP) de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

## **Article 10 : Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur et est applicable à compter de la date de signature.



The image shows a circular official stamp of the ANAC (Autorité Nationale de l'Aviation Civile) in blue ink. The stamp contains the text "ANAC" at the top, "LE DIRECTEUR GENERAL" at the bottom, and "AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE" around the perimeter. A signature in blue ink is written over the stamp, and the name "Sinaly SILUE" is printed in black text below the signature.

### **Ampliation**

- ASECNA
- SODEXAM
- DSNA
- SERVICE INFORMATIQUE

## ANNEXE 1

### liste des Centre Régionaux de Formation Professionnel de l'OMM (CRFP)

PAYS	NOM DU CENTRE	REGION DE L'OMM
Algérie	Institut hydrologique de formation et de recherche (IHFR), Oran	I
Angola	Centre régional de formation professionnelle, Mulemba	I
Égypte	Centre régional de formation professionnelle, Le Caire	I
Kénya	Institut de formation et de recherche en météorologie, Nairobi, et Département de météorologie, Université de Nairobi, Nairobi	I
Madagascar	École supérieure polytechnique d'Antananarivo, Université d'Antananarivo, Antananarivo	I
Niger	École africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC), Niamey, et Centre régional de formation, de recherche et d'application en hydrométéorologie opérationnelle (AGRHYMET), Niamey	I
Nigéria	Institut de formation et de recherche en météorologie, Lagos, et Département de météorologie, Université fédérale de technologie, Akure	I
Chine	Institut de météorologie de Nanjing, Nanjing, et Centre de formation de l'Administration météorologique chinoise, Beijing	II
Inde	Centre de formation aux télécommunications et à la radiométéorologie, New Delhi, et Direction de la formation, Pune	II
Iran (Rép. islamique d')	Centre de formation supérieure en météorologie, Téhéran	II
Irak	Centre régional de formation, Bagdad	II
Ouzbékistan	École technique d'hydrométéorologie, Tachkent	II
Argentine	Département des sciences de l'atmosphère, Université de Buenos Aires, Buenos Aires et Département de l'enseignement et de la formation professionnelle du Service météorologique national, Buenos Aires	III
Brésil	Département de météorologie, Université fédérale de Pará, Belém	III
Vénézuéla	Département de météorologie et d'hydrologie, Université centrale du Venezuela, Caracas	III